

**PLAN D'AFFECTATION CANTONALE
N° 292 A
Col des Mosses - La Lécherette**

Zoom N° 1 : Drosera, camping des Mosses

Echelle : 1 : 1'000



La Cheffe de la division biodiversité et paysage :



[Signature]

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal d'Ormont-Dessous du 8 juin 2012 au 9 juillet 2012
et à l'enquête complémentaire du 21 mai 2014 au 19 juin 2014

La Syndic:

[Signature]

La Secrétaire:

[Signature]

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Château-d'Oex du 8 juin 2012 au 9 juillet 2012
et à l'enquête complémentaire du 21 mai 2014 au 19 juin 2014

Le Syndic:

[Signature]

La Secrétaire:

[Signature]

Approuvé par le Département compétent:



Lausanne, le 25 mars 2015

[Signature]
La Cheffe du Département

Etabli sur la base des données cadastrales (dernière mise à jour complète faite le 15 janvier 2014) fournies par:
EFA+C ingénieurs géomètres officiels SA
Les Diablerets, le 11 décembre 2014
[Signature]
B. Croisier
Ing. EPFL / géom. officiel

Légende

Périmètres

Périmètre du PAC N° 292 A

Remontées mécaniques

Existantes

Domaine public et servitudes

Domaine public

Servitude de passage public (assiette à titre indicatif)

Zones d'affectation

Zone agricole protégée I

Zone agricole protégée III

Zone agricole protégée IV

Zone naturelle protégée

Zone de camping

Zone d'activités touristiques A

Zone d'activités touristiques B

Aire forestière à titre indicatif

Relevé des lisières forestières selon décision de l'ingénieur forestier du 19.04.2011

Limite des constructions selon art. 5 LVLfo

